



## COMMUNE DE PITHIVIERS LE VIEIL

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

#### Séance du vingt-huit février deux mille vingt trois

Département du Loiret  
Arrondissement et canton  
de Pithiviers  
Communauté de communes  
du Pithiverais

N° D-0005/2023

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 19                | 16       | 18      |

Date de la convocation : 16 février 2023

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> mars 2023

| Vote            |
|-----------------|
| Pour : 18       |
| Contre : 0      |
| Abstentions : 0 |

L'an deux mille vingt-trois, le vingt huit février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, Maire, LE BORGNE Guy, CHARBONNIER Martine, RIBEAUCOURT Pascal, BARBIER Marie-Claude, LAIZEAU Boris Adjoints, BELLEC David, BORE Laura, COLLEAU Olivier, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, LANGUILLE François, PERON Corinne, PELLERIN Cyril, PERRETIN Jean-François.

**Absents excusés** : Madame CHAVANNEAU Frédérique pouvoirs à Madame CHARBONNIER Martine  
Madame SURATEAU Céline  
Monsieur MENARD Eric

**Secrétaire de séance** : Monsieur BELLEC David

#### **Stérilisation des chats libres – convention 30 millions d'amis**

Afin de lutter contre la propagation des « chats libres » la ville conventionne avec une association nationale « 30 millions d'amis » un partenariat financier qui permet de lancer une campagne de stérilisation des chats libres. Une participation annuelle de 2 250 € permettra de stériliser 50 chats pour la campagne se déroulant en 2023.

Après discussion le conseil municipal

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Accepte de conclure la convention avec l'association 30 millions d'amis pour engager la commune dans une campagne de stérilisation des chats libres
- Autorise Monsieur le Maire à régler les frais de vétérinaires ayant trait à cette campagne dans la limite de 2 250 € pour 2023
- Accepte que cette convention et partenariat soient reconduits chaque année dans les mêmes conditions sauf modification ou résiliation validée par le conseil municipal ou l'association 30 millions d'amis.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,

P. CHALINE

